

# Carte sur table

**Supprimer purement et simplement la carte scolaire, telle est la proposition de Nicolas SARKOZY!**

**Mais que reproche-t-on à ce dispositif, en place depuis 1963?**

Les sociologues **François DUBET** et **Marie DURU-BELLAT**<sup>1</sup> estiment que "la carte scolaire ne contribue pas à l'égalité des chances devant l'école" et évoquent deux raisons. D'une part, la carte scolaire cristallise les inégalités sociales présentes; d'autre part, elle est contournée pour éviter les établissements jugés "difficiles". Ce qui est en cause, c'est la capacité de la carte scolaire à remplir effectivement son objectif de promotion de la mixité sociale.

Une manière d'interroger les bases scientifiques de cette analyse, c'est de se pencher sur le rapport de recherche<sup>2</sup> rédigé pour le Ministère français de l'Éducation nationale par **Marco OBERTI**. Il propose de disséquer ces phénomènes de différenciation sociale et scolaire du territoire à partir de la situation des **Hauts-de-Seine**. Ce département à forte densité de population et qui a connu, fin 2005, des violences urbaines<sup>3</sup> est composé de communes très contrastées, tant par leur profil social que par leur offre scolaire. Il estime que "c'est en étudiant de façon plus systématique ces contextes et ces situations que les sciences sociales pourront apporter un éclairage pertinent sur le thème si idéologique de la mixité sociale".

Un des axes proposés est d'interroger le lien qui existe entre les caractéristiques sociales des espaces urbains et les pratiques scolaires des parents d'élèves, notamment en

mettant en évidence les stratégies d'évitement. Il constate, à l'instar de **Jean-Paul FITOUSSI**, que la France est dans une conjoncture unique dans l'histoire depuis la seconde guerre mondiale: pour la première fois, les chances de mobilité sociale ascendante des enfants de classe moyenne ne sont plus garanties. Or, "l'école continue d'être l'institution à travers laquelle le devenir social des individus est pensé, voire fantasmé".

## LES RÈGLES ET LE JEU

En France, trois possibilités sont offertes aux parents: scolariser leurs enfants dans l'école primaire ou le collège du secteur où ils sont domiciliés (dans les Hauts-de-Seine, la commune est le niveau habituel de découpage de la carte scolaire), demander une dérogation, ou les scolariser dans les établissements d'enseignement privé. Face à cette situation, c'est le nombre d'élèves scolarisés hors commune qui permettra de mesurer l'attractivité de l'offre d'enseignement et les comportements d'évitement de la carte scolaire. Au niveau national, le Ministère de l'Éducation évalue que, trois ans après leur entrée dans le secondaire, 30% des enfants fréquentent un établissement autre que celui qui leur a été assigné, et que près d'un élève sur deux dont un des parents est enseignant fréquente un établissement hors de son secteur<sup>4</sup>.

Dans les Hauts-de-Seine, au niveau du primaire (de 7 à 11 ans), les familles choisissent en général une école au sein de leur municipalité. Les entretiens réalisés auprès des parents révèlent leur souci de choisir l'établissement scolaire en fonction de sa qualité pédagogique, sans tenir compte du caractère favorisé ou non de son public. C'est au niveau du collège (de 12 à 15

ans) que cela se complique.

Les communes qui ont un faible taux de scolarisation hors commune sont globalement soit très bourgeoises, comme Neuilly, soit parmi les plus populaires avec un secteur privé peu représenté, comme Gennevilliers.

Dans le premier cas, des établissements réputés, tant publics que privés, permettent de conserver les élèves sur le territoire de la commune. Dans le second cas, la situation précaire des ménages ne leur permet pas d'envisager une scolarité hors commune.

## il l'a dit...

**Comment éviter le déséquilibre qui menace un grand nombre de collèges?**

*Il y a évidemment un préalable: une politique de l'habitat qui combatte la ségrégation urbaine, par le biais des nouvelles constructions, en fixant les parts respectives de l'habitat privé et des différents types d'habitat social. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas agir plus rapidement sur les flux scolaires. Ainsi, il y a urgence à offrir aux parents une qualité scolaire équivalente en termes d'offre, de diversité et de performance. Ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui.*

**L'institution aurait donc elle-même contribué à aggraver les inégalités territoriales?**

*L'éducation nationale s'est souvent contentée de répondre au coup par coup à une pression parentale réelle dans certaines communes favorisées, sans mesurer qu'elle créait à son tour une inégalité dans l'offre. Est-il juste, par exemple, que les seuls véritables programmes bilingues soient concentrés à Saint-Germain-en-Laye et au Vésinet? On aboutit à une quasi-privatisation du secteur public d'excellence.*

**Marco OBERTI**

Extrait de l'entretien "Le jeu faussé de la carte scolaire" publié dans *Le Monde* du 8-9 octobre 2006.



À l'inverse, les communes qui ont un taux élevé de scolarisation en-dehors de leur territoire sont soit celles qui, comme Boulogne-Billancourt, regroupent une part importante de ménages appartenant à des catégories socioprofessionnelles supérieures qui souhaitent bénéficier d'une offre d'excellence privée ou publique, soit des communes comme Sèvres, où les classes moyennes et supérieures sont particulièrement représentées et où le secteur privé est pratiquement absent. On constate cependant que les élèves dont les parents appartiennent à la classe moyenne adoptent moins la stratégie de l'évitement que les élèves issus de familles de classe supérieure.

Ce sont donc les classes supérieures qui sont les moins prisonnières du cadre communal, contrairement aux familles plus défavorisées qui sont moins mobiles, compte tenu du capital économique, culturel et social (notamment la connaissance du système scolaire) dont elles disposent. La carte scolaire tend alors à devenir un instrument de fixation spatiale des populations

pour qui les choix scolaires sont plus limités. Elle accentue dans les quartiers défavorisés ce qu'**Agnès VAN ZANTEN** appelle "l'entre-soi", qui conduit les habitants d'un quartier à ne vivre qu'avec des gens qui leur sont semblables, évitant toute confrontation avec autrui.

Les résultats de l'étude ne sont donc pas favorables aux ZEP (zones d'éducation prioritaires) qui, "par leur rigidité, enferment encore plus dans leur quartier les enfants des familles les plus défavorisées" et qui, "par leur stigmatisation des populations, sont à l'origine des stratégies d'évitement"<sup>5</sup>.

#### CHANGER LA DONNE

À l'issue de son étude, Marco OBERTI précise l'impact de la carte scolaire sur la mixité sociale en ces termes: "Effet paradoxal donc d'une mesure visant à lutter contre les inégalités sociales à l'école (la mixité étant censée atténuer les différences sociales et scolaires entre établissements) et qui s'applique précisément de façon profondément inégalitaire, à la faveur des classes

les plus favorisées".

Cependant, l'auteur de l'étude n'envisage pas l'abandon pur et simple de la carte scolaire. Il suggère plutôt de sortir de la logique territoriale et d'agir sur l'offre d'enseignement et sur le profil social des établissements scolaires. ■

BÉATRICE GEORGERY

1. *Le Monde* du 9 septembre 2006.
2. "Ségrégation urbaine et scolaire dans l'Ouest parisien", Observatoire sociologique du changement, 2004.
3. Voir à ce propos le livre d'Hugues LAGRANGE et Marco OBERTI, *Émeutes urbaines et protestation - Une singularité française*, presse de Sciences Po, 2006.
4. *Le Monde*, 10 et 11 septembre 2006.
5. Audition d'Hugues LAGRANGE et Marco OBERTI au Sénat, 15 mars 2006.